



Appel d'offres autoconsommation

(lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie en Août 2016 réf. 264282-2016)

LIVRET D'ACCEUIL PRODUCTEUR

SOMMAIRE

Préambule

Présentation des acteurs

Parcours de contractualisation

Check-list des démarches

Questions - Réponses

Adresses utiles

Préambule

- ◆ Ce document s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelables en autoconsommation » (FA16).
- ◆ Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat de complément de rémunération pour une installation lauréate de l'appel d'offres autoconsommation, lancé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en août 2016.
- ◆ Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L311-12 du code de l'énergie, EDF est tenue de conclure un contrat de complément de rémunération avec les lauréats retenus à l'issue de l'appel d'offres.

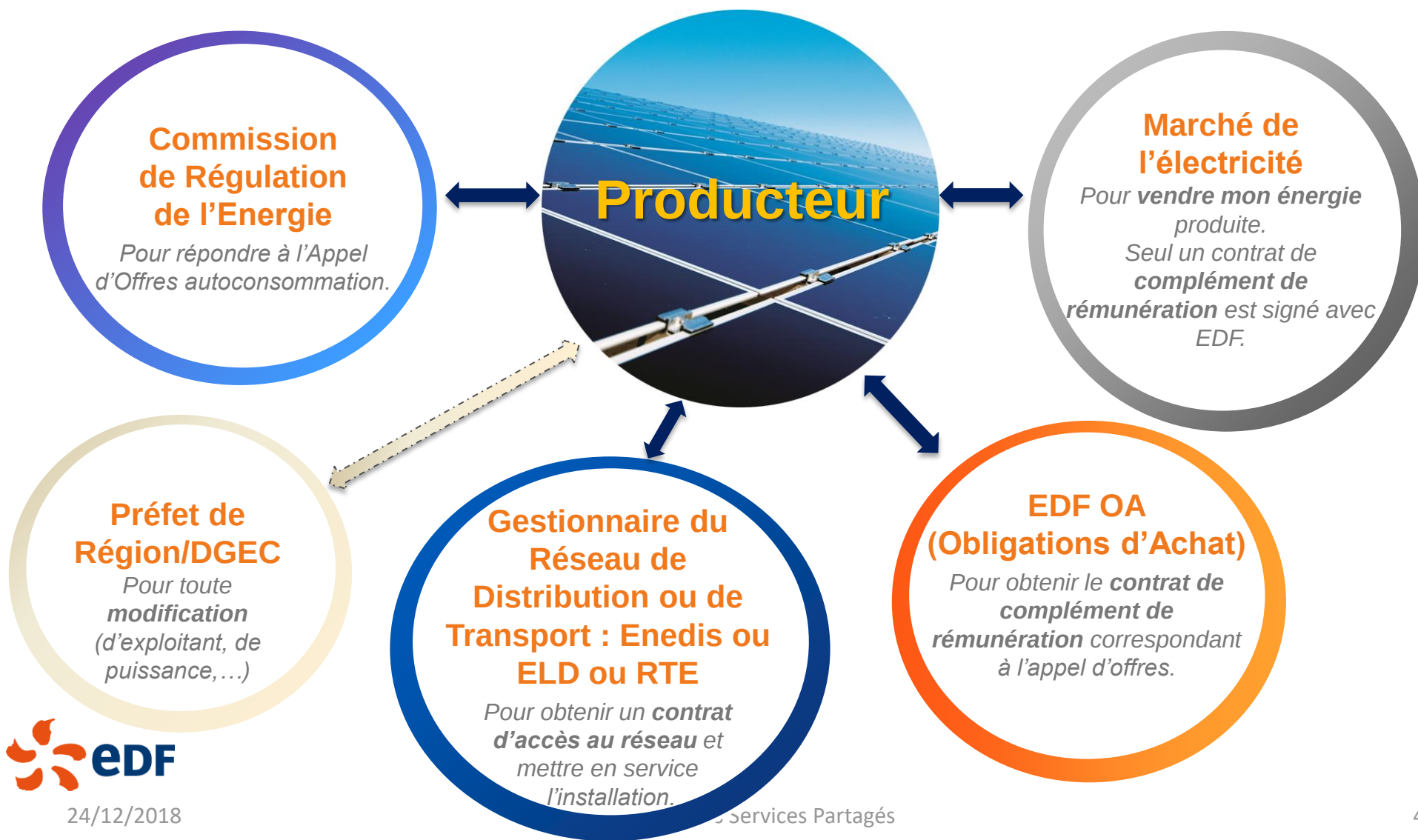


Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.



Le lauréat s'engage à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres et aux caractéristiques décrites dans son offre (seuls les écarts mentionnés dans l'appel d'offres sont tolérés).

Présentation des acteurs



Parcours de contractualisation

1 Demande de raccordement

J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau (maximum 2 mois après la désignation)

2 Demande de contrat

Au plus près de l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à EDF OA accompagnée des pièces listées page 7

3 Notification de la date projetée de prise d'effet

Je prends notification à EDF OA la date projetée de prise d'effet de mon contrat. La notification s'effectue par voie postale ou par voie dématérialisée.

4 Mise en service du raccordement

Je prends rendez-vous avec mon gestionnaire de réseau pour mettre en service le raccordement mon installation au réseau

5 Achèvement de l'installation et attestation de conformité

J'achève mon installation dans un délai de 30 mois à compter de la date de désignation. Je fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect du cahier des charges de l'appel d'offres autoconsommation et la conformité de l'installation aux éléments mentionnés dans mon offre de candidature

6 Signature du contrat de complément de rémunération

Dans le cadre du processus de signature, EDF OA m'adresse mon contrat de complément de rémunération

7 Facture et règlement

J'émet mes factures mensuellement, sur la base des données de facturation transmises par le gestionnaire de réseau selon les modalités définies aux conditions générales de mon contrat de complément de rémunération et les transmets à EDF OA

Parcours de contractualisation : étape 1

1 Demande de raccordement

Je dépose auprès du gestionnaire de réseau auquel mon installation est raccordée (Enedis, GRD local ou RTE) une demande de raccordement au plus tard dans les deux mois suivant la notification de ma qualité de lauréat de l'appel d'offres. **La pose des compteurs permettant la mesure de la production et de l'injection au réseau est réalisée par le gestionnaire de réseau afin de déterminer le taux d'autoconsommation.**

- Le gestionnaire de réseau m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution (CARD-I) dans le cas où j'injecte sur le Réseau Public de Distribution.
ou
- RTE m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



Je communique **immédiatement** ce numéro CARD-I / CART-I à l'agence EDF OA dont les coordonnées figurent page 16, en complétant le formulaire « Numéro de contrat d'accès au réseau », accompagné des avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation

- ♦ Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.
- ♦ J'achève mon installation dans les 30 mois à compter de la date de désignation. Dans le cas contraire, je me rapproche d'EDF OA afin de connaître les démarches à mettre en œuvre



Je trouve mon GRD local à l'aide du lien suivant :

<http://listegr.d.adeef.fr>



Enedis : Gestionnaire du réseau public de distribution sur 95% du territoire métropolitain

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

Cf. coordonnées page 16



Le formulaire est fourni avec le livret d'accueil.

Parcours de contractualisation : étape 2

2 Demande de contrat de complément de rémunération

Au plus près de l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à EDF.

1. Je complète la « Demande de contrat »

2. Je joins les pièces suivantes :

- ✓ Ma lettre de notification de lauréat de l'appel d'offres
- ✓ Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » complété et signé
- ✓ Le cas échéant : **convention de raccordement** et autorisation du préfet ou du ministre chargé de l'énergie en cas de modification du projet autorisées au 5.2 du cahier des charges

3. J'envoie à EDF OA ma demande de contrat et les pièces complémentaires par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou par courriel, à l'adresse page 14.



La demande de contrat est fournie avec le livret d'accueil.



Tout dossier incomplet sera retourné.



Pour l'appel d'offres FA16, l'agence Sud-ouest est votre seul interlocuteur.

Parcours de contractualisation : étape 3

3 Notification de la date projetée de prise d'effet

Après ou concomitamment à l'envoi de la demande contrat, je notifie à EDF OA la **date projetée de prise d'effet** :

- Avec un **préavis de 15 jours**
- Par voie postale ou par voie dématérialisée

La date de prise d'effet de mon contrat est la plus tardive des quatre dates suivantes :

- La date projetée de prise d'effet notifiée
- Le premier du mois qui suit la date projetée de prise d'effet, si celle-ci n'est pas un premier de mois
- Le premier du mois qui correspond ou qui suit la date de notification de prise d'effet projetée augmentée de 15 jours
- Le premier du mois qui suit la date de constat figurant dans l'attestation de conformité



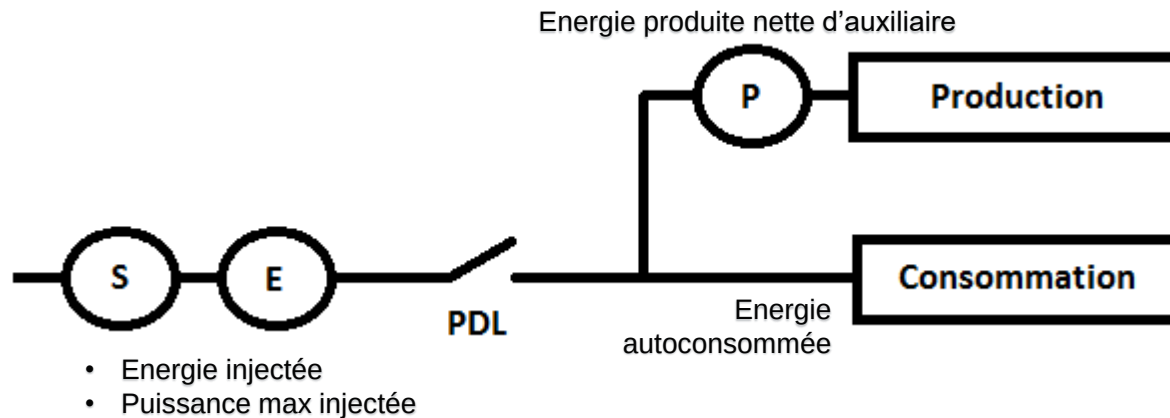
Pour l'appel d'offres FA16, l'agence Sud-ouest est votre seul interlocuteur.

Parcours de contractualisation : étape 4

4 Mise en service du raccordement

Afin de pouvoir transmettre les **données de comptage** nécessaire au **calcul de mon complément de rémunération** je fais installer par mon gestionnaire de réseau **autant de compteur que de besoin**.

Je prends rendez vous avec mon **gestionnaire de réseau** pour mettre en service le raccordement de mon installation.



Les données suivantes doivent être communiquées à EDF OA via mon gestionnaire de réseau :

- Energie autoconsommée
- Energie injectée
- Energie produite
- Puissance maximum injectée sur une année

Parcours de contractualisation : étape 5

5 Achèvement de l'installation et attestation de conformité

♦ J'achève mon installation dans un délai de 30 mois à compter de la date de désignation. Dans le cas contraire, je me rapproche d'EDF OA afin de connaître les démarches à mettre en œuvre

♦ Je fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect du cahier des charges de l'appel d'offres autoconsommation et la conformité de l'installation aux éléments mentionnés dans mon offre de candidature suivant le modèle joint aux Conditions Générales du contrat

♦ Cet organisme de contrôle me délivre une attestation lorsque mon installation est achevée conformément à ma candidature.

♦ Je peux mettre mon installation en service seulement après avoir fourni mon attestation de conformité.



Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la réalisation de l'attestation de conformité de mon installation? » page 15



La prise d'effet du contrat est subordonnée à la fourniture de cette attestation de conformité (vierge de toute réserve).

Parcours de contractualisation : étape 6

6 Signature du contrat de complément de rémunération

EDF OA met à ma disposition le contrat, sous réserve de la complétude de la demande de contrat transmise.

Je paraphe et signe :

✓ deux exemplaires des conditions particulières et ses annexes

Je retourne ces documents par courrier à EDF OA (dont l'adresse figure page 16) ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.

EDF OA me renvoie:

✓ mon exemplaire des conditions particulières et de ses annexes signés par les deux parties,



La durée du contrat est assujettie au délai d'achèvement de l'installation conformément au cahier des charges de l'appel d'offres

Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) est en cours de validation. Dès cette dernière obtenue, le document sera disponible sur le site internet www.edf-oa.fr

Parcours de contractualisation : étape 7

7 Facturation et règlement

► Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat de complément de rémunération, j'établis et transmets à EDF OA ma facture sur la base des données de facturation transmises par le gestionnaire de réseau via EDF OA selon les modalités définies aux conditions générales de mon contrat de complément de rémunération.

► EDF OA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.

Annuellement, le terme $C * E_{\text{produite}} * (P_{\text{max injectée}} / P_{\text{inst}})$ est déduit lors de la facture de régularisation. Cette facture annuelle sert également au cas où les gestionnaires de réseaux procèdent à des régularisations de la production de l'installation.

En cas de régularisation négative, je demande à EDF OA le RIB d'EDF OA afin de pouvoir émettre un virement.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat de complément de rémunération par les deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

Check-list des démarches

Pour toutes modifications (puissance, exploitant...) Je demande l'accord du Préfet de Région

Actions		Fait	Date
1	J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau dans un délai de 2 mois		
2	Je reçois l'accusé de réception de ma demande de raccordement envoyé par le gestionnaire de réseau		
3	Je communique à EDF OA mon numéro de contrat d'accès au réseau : Formulaire + avis de situation au répertoire SIREN du siège social et de celui de l'installation		
4	Je fais réaliser la mise en service du raccordement de mon installation au réseau		
5	Je fais réaliser, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect du cahier des charges de l'appel d'offres autoconsommation et la conformité de l'installation aux éléments mentionnées dans mon offre de candidature		
6	Je complète la demande de contrat et pour toute modification je joins l'accord du Préfet de Région (ou du ministre chargé de l'énergie)		
	Je réunis les pièces à joindre à la demande de contrat		
	J'envoie ma Demande de Contrat de Complément de Rémunération et les pièces jointes à EDF OA par courrier recommandé avec accusé de réception au plus près de l'achèvement de mon installation.		
	Je notifie à EDF OA la date projetée de prise d'effet avec un préavis de 15 jours		
7	Je réceptionne le contrat en 2 exemplaires originaux élaboré par EDF OA		
8	Je paraphe et signe les deux exemplaires du contrat, puis je les retourne par courrier à EDF OA		
9	Je réceptionne par courrier mon exemplaire original du contrat envoyé par EDF OA signé par les deux parties		
10	J'émet ma première facture sur la base des données de facturation et la transmets à EDF OA.		

Questions – Réponses (1/2)

Sous quel délai dois-je effectuer ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau ?

En application de l'article 6.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, vous devez effectuer votre demande de raccordement maximum 2 mois après la date de désignation du lauréat.

Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire réseau ?

L'installation doit disposer de dispositifs de comptage dédié permettant de calculer les **quantités produites**, les **quantités autoconsommées** et les **quantités injectées** (et les quantités soutirées le cas échéant).

Comment va m'être transmis mon contrat de complément de rémunération ?

Votre contrat vous sera transmis par courrier. Le modèle de contrat sera disponible sur le site internet <https://www.edf-oa.fr> lorsqu'il sera validé par les instances compétentes.

A quelle date prend effet mon contrat de complément de rémunération ?

La date d'effet du contrat est au choix du producteur et doit être nécessairement un 1er de mois.
Elle est subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité et est postérieure à la date où le producteur adresse cette attestation à EDF OA

Questions – Réponses (2/2)

À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la délivrance de mon attestation de conformité?

Conformément à l'article Art. R. 311-34. du Code de l'Energie, « les organismes de contrôle sont agréés par un arrêté du ministre chargé de l'énergie publié au Journal officiel de la République française. »

Les organismes agréés sont Apave, Bureau Veritas, Dekra et Socotec.

Jusqu'au 1er janvier 2018, l'attestation de conformité est remplacée par une attestation sur l'honneur.

A quel moment dois-je éditer ma 1^{ère} facture ?

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat de complément de rémunération par les deux parties. Vous devrez l'établir au plus tôt un mois après la date d'effet de votre contrat.

A quel moment puis je commencer à produire ?

Je peux commencer à produire après avoir transmis à EDF OA mon attestation de conformité (*jusqu'au 1er janvier 2018 l'attestation de conformité est remplacée par une attestation sur l'honneur du producteur*).

L'attestation sur l'honneur de conformité est elle suffisante ?

Non, si je transmets une attestation sur l'honneur de conformité avant le 31 décembre 2017, je devrais fournir une attestation de conformité rédigée par un organisme agréé avant le 31 décembre 2019.

Adresse utiles

Pour quoi ?

Qui contacter ?

Pour établir ma demande de raccordement.



Enedis

<http://www.enedis.fr>

Ou autre GRD

<http://listegr.dadeef.fr>

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



RTE

<http://www.rte-france.com>

Pour les échanges relatifs à mon contrat de complément de rémunération FA16.



Par courrier électronique :

dsp-cspas-obligations-achat-sud-ouest@edf.fr

Par courrier :

EDF OA - Agence Sud-Ouest – FA16

TSA 90071

93736 BOBIGNY CEDEX 09



Merci de privilégier les courriers électroniques pour les échanges avec EDF OA.

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.